



Procès-verbal du conseil d'établissement de l'école Élan
Mardi 3 décembre 2024
Heure : 18 h 30 en présence, école Élan

Personnes présentes : Carole-Anne Gascon, Camille Therrien, Marie-Josée Latour, Amélie Girard, Mélanie Bérubé, Danilo Dantas, Lise Geffray, Annie Lapointe, Coline Saillard

Personnes absentes : --

Membres du public : --

Formant quorum sous la présidence de Agnès Demptos.

1. Vérification du quorum et adoption de l'ordre du jour

Ajout proposé par la direction : présentation pour approbation des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP).

Adoption proposée par Agnès Demptos, appuyée par Danilo Dantas.

2. Déterminer les rôles et responsabilités pour la rencontre

Secrétaire : Coline Saillard

3. Revue et adoption du procès-verbal (PV) de la rencontre du CÉ du 2024-10-16

Danilo propose que le PV de la rencontre du 16 octobre soit adopté par courriel d'ici le 13 décembre, avec ajout de la mention suivante :

Lorsque la personne membre déléguée ne peut assister à l'assemblée générale annuelle (AGA) ou à une séance du Comité Parents (CP), c'est sa responsabilité de demander au substitut d'y assister à sa place.

La personne substitut est alors autorisée à voter à la place du membre délégué qu'elle remplace. Elle ne peut toutefois pas remplacer le représentant dans les autres fonctions qu'elle occupe au CP. Si les deux personnes sont présentes lors d'une même séance, seule la déléguée a le droit de voter.

Carole-Anne appuie la proposition.

Mélanie propose qu'un CÉ en présentiel ait lieu le lundi 5 mai, Lise appuie.

4. Questions du public

Agnès se fait la porte-parole de plusieurs parents ayant évoqué des enjeux de sécurité routière aux abords de l'école. Les travaux sur la rue Gauthier ont entraîné davantage de trafic et de congestion, créant des incivilités (passage à la lumière rouge, arrêt dans les intersections, virage à gauche). Amélie a reçu plusieurs plaintes de parents par courriel et a contacté l'agente communautaire du SPVM (poste de quartier 30) affectée à notre école, qui les a acheminées à qui de droit. Il est également possible de transmettre nos inquiétudes à l'arrondissement via le 311.

A.D.

Initiales de la Présidence

A.G.

Initiales de la Direction



Danilo rapporte également que des voitures restent stationnées dans le débarcadère plus que la durée permise de 15 minutes sur Bordeaux, et que les parents sont contraints de s'arrêter en double file.

Il est recommandé de contacter l'Agence de Mobilité Durable responsable de l'émission de contraventions (agent de stationnement) lorsque le problème est constaté.

La procédure de communication à propos des enjeux de sécurité et de stationnement sera communiquée aux parents lors du prochain « Mot de la Direction » afin que les familles puissent faire des plaintes et constats aux autorités concernées.

5. Adoption de la régie interne du CÉ 2024-2025

Carole-Anne propose que la régie interne du CÉ soit adoptée sans modification en date du 3 décembre 2024, Marie-Josée approuve. Le nouveau format sera utilisé lors de la prochaine modification.

6. Communication entre les membres du CE et formation obligatoire

La voie des courriels est le moyen officiel de communication entre tous les membres du CÉ. Les parents membres du CÉ donnent tous leur accord pour partager leur numéro de téléphone pour des échanges informels entre eux via l'application WhatsApp.

Les nouveaux membres confirment avoir complété leur formation obligatoire.

7. Budget

Amélie présente le rapport 2023-2024 de surplus et déficit de l'établissement. Il existe un montant reporté au fond 4 de 59 695 \$. Ce surplus provient de dons et de campagnes de financement dont la totalité n'a pas été utilisée au cours des années passées. L'équipe école discutera de projets que ces sommes permettraient de réaliser.

8. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité

Marie-Josée propose que les règles de conduite (code de vie et cour d'école) soient adoptées lors d'un prochain CÉ. Il est possible que des modifications soient suggérées par l'équipe école. Les impressions des règles de la cour sur affiches pour l'extérieur sont suspendues dans l'attente de l'adoption des règles.

9. Consultation obligatoire auprès des élèves

Le CÉ doit consulter les élèves une fois par année. Les élèves ont été consultés l'an passé sur la sécurité et le bien-être dans la cour d'école. L'utilisation des terrains de soccer, qui représente certains défis, pourrait être le sujet de consultation obligatoire pour faire le pont avec la dernière consultation.

10. Implication parentale

Il persiste quelques défis d'implication parentale à certains moments (AM/PM Freinet), mais les enseignants constatent généralement un retour à l'équilibre après la pandémie et le désengagement parental qui en a suivi.

A.D.

Initiales de la Présidence

A.G.

Initiales de la Direction



11. Sorties éducatives

Le Bureau des affaires juridiques (BAJ) du CSSDM a clarifié les consignes relativement à ce dossier et proposé de nouveaux outils à utiliser. Les nouveautés (sorties obligatoires ou facultatives) sont présentées par la direction.

En résumé :

- Comme à l'accoutumée, avant que soit annoncée une activité ou une sortie scolaire, une demande doit être adressée par l'enseignant auprès de la direction.
- Une activité ou une sortie pourra être jugée facultative ou obligatoire par la direction. Selon le cas, les parents devront donner leur consentement ou tout simplement être informés. De façon générale, une activité ou sortie en lien avec le PFEQ, comportant peu de risques et gratuite pour les parents, sera considérée obligatoire. À ce moment, l'enseignant n'aura qu'à en informer les parents par écrit (une lettre type est disponible). En cas de refus de participation, le parent devra garder son enfant à la maison.
- Pour une activité ou une sortie jugée facultative, le consentement des parents devra être demandé ; le recours à un *Forms* est permis. En cas de refus du parent, nous devons prévoir des services éducatifs à l'école pour l'élève.

Avant de mettre en place ces nouveautés, la direction souhaite améliorer les outils de suivi des demandes et bien préparer les communications aux parents. Pour le moment, le fonctionnement habituel s'applique. De nouvelles directives suivront.

Le CÉ réitère que les sorties éducatives préalables approuvées par la direction sont considérées approuvées d'office par le CÉ.

Le tableau récapitulatif des activités et sorties éducatives est partagé et présenté aux membres du conseil.

12. Organisation des services extrascolaires

Agnès se fait l'écho de quelques parents qui souhaitent une amélioration de l'offre des activités extrascolaires.

Un enjeu est soulevé pour les activités payantes, monopolisant le gymnase, qui devient alors inaccessible à des groupes inscrits au service de garde scolaire.

Le Centre Sablon vient offrir des activités le lundi sur l'heure du dîner, Annie les contactera pour savoir s'il est possible de bonifier cette offre.

13. Critères de sélection de la direction

Agnès remplira le formulaire avec les critères déjà définis l'an dernier.

14. Mot de la direction

La direction reconnaît le travail de l'équipe autour du [projet éducatif](#) (rehaussement des compétences en mathématique).

A.D.

Initiales de la Présidence

A.G.

Initiales de la Direction



15. Mot des enseignants

Les enseignants soulignent l'excellence et la stabilité de l'équipe enseignante en place. La direction et le CÉ appuient.

16. Mot du service garde de garde

Les collations d'après-midi au service de garde sont suspendues jusqu'à nouvel ordre pour des raisons budgétaires.

L'équipe éducative est maintenant complète !

17. Rapport du comité de parents

Coline rapporte les faits saillants de la dernière rencontre : le Plan Triennal de Répartition et de Destination des Immeubles (PTRDI) et le budget annuel du Comité de Parents ont été présentés, des élections ont permis d'élire un membre du conseil exécutif et une présentation au sujet de l'utilisation des locaux et mesures budgétaires a été faite. Il y a présentement un sondage en cours au sujet des formations dont les parents membres du CP aimeraient bénéficier.

18. Ajout : Présentation pour approbation des contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP). Ce point est reporté à la prochaine rencontre.

Levée du conseil à 20 h 36

Présidence

Direction d'établissement

A.D.

Initiales de la Présidence

A.G.

Initiales de la Direction